

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°981) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE AILEY, A L'ASSOCIATION « YOGA, L'EXPERIENCE DU SOUFFLE », A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-24-268 EN DATE DU 13 AOUT 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Yoga, l'expérience du souffle » représentée par Monsieur Yann-Éric Dreano, en qualité de Président, dont le siège est situé à la Maison des Associations, 42-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 9h30 à 11h00 du 5 septembre 2024 au 26 juin 2025, soient 32 jeudis ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire. D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Yoga, l'expérience du souffle » représentée par Monsieur Yann-Éric Dreano, en qualité de Président, dont le siège est situé à la Maison des Associations, 42-43 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 867,20 € T.T.C. (huit-cent-soixante-sept euros et vingt centimes), afin d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 9h30 à 11h00 du 5 septembre 2024 au 26 juin 2025 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

**Annick VOISIN** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240813-Imc1H12251H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/08/2024

Date de Publication: 13/08/2024